

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6109  
14 décembre 1964  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 12 DECEMBRE 1964,  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA GRECE

Comme suite à ma lettre du 23 octobre 1964, j'ai l'honneur de vous faire savoir que mon gouvernement a formellement protesté auprès du Gouvernement turc contre une nouvelle violation de l'espace aérien grec.

Le 11 décembre 1964, à 14 h 45, un avion à réaction turc volant à 450 kilomètres à l'heure et à une altitude de plus de 6 000 mètres, a pénétré de 9,5 kilomètres dans l'espace aérien grec au-dessus de l'île de Samos.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire reproduire le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Grèce  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Dimitri S. BITSIOS

-----

